



Fédération générale des travailleurs
de l'agriculture, de l'alimentation, des tabacs
et des services annexes **Force Ouvrière**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contactez la FGTA-FO :

- **Denis RAGUET**
Secrétaire fédéral
Tél. : 06 03 76 05 24
Mail : denis.raguet@wanadoo.fr

Hôtellerie
Restauration

Paris, le jeudi 1er juillet 2010

Contreparties sociales à la baisse de la TVA: Carton rouge à la Restauration Rapide

Un point d'étape du Contrat d'Avenir a été organisé le 30 juin 2010 par Hervé Novelli, Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation, pour présenter le résultat des engagements (baisse des prix, emploi, volet social) pris par les professionnels du secteur de la restauration signataires de ce contrat dans le cadre de la baisse de la TVA.

Alors que les engagements sont loin d'être atteints en ce qui concerne la baisse des prix, on a pu constater avec satisfaction une forte création nette d'emplois dans le secteur s'élevant à 21 700 depuis le 1er octobre 2009 avec un pic important au premier trimestre 2010.

Concernant le volet social, les professionnels des Hôtels Cafés Restaurant ont accepté, après de difficiles négociations, de revaloriser les salaires, de mettre en place une prime TVA et d'instaurer une mutuelle pour tous les salariés de la branche. La FGTA-FO s'est félicitée de cet accord qui permet désormais de rendre ces métiers plus attractifs aux yeux des jeunes générations.

En revanche, la FGTA-FO a dénoncé un dialogue social au point mort dans les trois autres branches du secteur de la restauration (Restauration Rapide, Cafétérias, Parcs et Loisirs) et notamment la Restauration Rapide, dans laquelle les salariés n'ont bénéficié d'aucune hausse de salaire depuis 2008 ni d'aucune contrepartie sociale directement liée à la baisse de la TVA (prime, mutuelle).

Un an après la baisse de TVA, les entreprises de ces trois branches professionnelles, qui ont pourtant largement bénéficié de cette baisse ont refusé d'en répartir une partie légitime au bénéfice des 180 000 salariés de celles-ci.

Aussi, la FGTA-FO a expressément demandé à M. Hervé Novelli de raisonner les représentants patronaux de ces branches professionnelles, afin que tous les salariés de la Restauration Rapide, Cafétérias et Parcs et Loisirs puissent rapidement bénéficier d'une prime TVA similaire à celle instaurée dans les HCR.

La FGTA-FO a, semble-t-il, été entendue par M. Novelli qui a sommé en séance les représentants patronaux de ces branches de négocier au plus vite cette prime TVA, à savoir, dès la rentrée.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Presse » de notre site internet :

www.fgtafo.fr/presse

